

Nice, le **27^{FEV.} 2026**

ARRÊTÉ

fixant la liste des candidatures au premier tour des élections municipales du 15 mars 2026

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires ;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées en préfecture et sous-préfecture de Grasse ;

Vu les tirages au sort pour l'attribution des panneaux d'affichage effectués le vendredi 27 février 2026 en préfecture et sous-préfecture de Grasse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

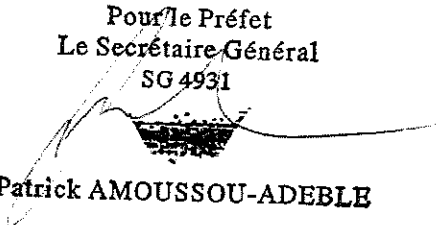
ARRÊTE

Article 1^{er} : Les candidatures aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 sont fixées en annexes du présent arrêté :

- annexe 1: liste des candidatures par commune, pour les communes de l'arrondissement de Nice ;
- annexe 2: liste des candidatures par commune, pour les communes de l'arrondissement de Grasse.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et le sous-préfet de Grasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont un extrait sera affiché dans toutes les mairies du département aux emplacements prévus à cet effet.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
SG 4931


Patrick AMOUSSOU-ADEBLE